



# Brocante de la Pentecôte

## Lundi 21 Mai 2018



**Toute inscription reçue après le lundi 14 mai 2018 ou faite le jour même sera majorée de 5€ par emplacement demandé.**

**La priorité sera donnée aux habitants des Alluets-Le-Roi pour le choix de l'emplacement jusqu'au lundi 30 Avril 2018.**

**Pour vous inscrire** (inscription pour les particuliers, les professionnels doivent nous contacter)

- 1) Complétez et signez le bulletin d'inscription
- 2) Joignez votre chèque libellé à l'ordre du LASCAR.
- 3) Joignez une photocopie recto ET verso de votre pièce d'identité
- 4) Joignez une enveloppe **timbrée** à votre nom et adresse pour la réponse.
- 5) Placez le tout dans une enveloppe, indiquez « brocante » dessus et déposez-la dans la boîte aux lettres LASCAR de la mairie des Alluets le Roi, ou envoyez-la à LASCAR, mairie des Alluets le Roi, rue d'Orgeval, 78580 Les Alluets le Roi.

**Prix pour un emplacement de 2 m**

14 € pour les habitants des Alluets / 18 € pour les extérieurs / 30 € pour les professionnels

**Renseignements** : 06 31 59 84 75 / lascar.org@gmail.com

**INSCRIPTION BROCANTE 2018 et ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particuliers)**

***Je soussigné(e)***

NOM : ..... Prénom: .....

Tel..... (en cas de dossier incomplet et d'impossibilité de vous joindre, votre enveloppe timbrée sera utilisée pour vous renvoyer le dossier)

Adresse : ..... Code postal .....

Ville:..... Mail:.....

***Déclare sur l'honneur***

Ne pas être commerçant

Ne pas avoir déjà participé durant l'année civile à deux autres manifestations de ce genre (article R 321-9 du Code pénal)

Ne vendre que des objets personnels et usagés conformément à l'article L 310-2 du Code du commerce

***Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint.***

**Écrire obligatoirement ci-dessous la mention suivante : « J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la brocante »**

.....  
 .....

Fait à..... Le.....

Signature

Vous trouverez ci-joint mon règlement **par chèque à l'ordre du LASCAR** de ..... € pour ..... emplacement(s) de 2 m

Emplacement souhaité :

- rue d'Enfer     
  rue des Bons Enfants     
  rue Sainte Gabrielle

Personne à mobilité réduite ayant besoin d'un emplacement facile d'accès (joindre une copie de la carte d'invalidité)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BROCANTE DE LA PENTECÔTE

## LES ALLUETS LE ROI

**Article 1 :** La manifestation dénommée « Brocante de la Pentecôte », organisée par les associations Comité des Fêtes des Alluets-le-roi et le L.A.S.C.A.R., se déroulera dans les rues d'Enfer, Sainte Gabrielle et des Bons Enfants du village des Alluets le **lundi 21 mai 2018**.

**Article 2 :** Le présent règlement **s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier**. Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Le comité organisateur de la manifestation décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement, de vol ou d'accident.

**Article 3 :** Afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la Préfecture de Police), **les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité**.

**Les professionnels seront munis de leur carte professionnelle (ou leur extrait k-bis) correspondant à la vente des articles sur le stand.**

**Aucun exposant ne sera accepté sans une copie de ces pièces.**

**Article 4 :** L'attribution des emplacements relève de la seule responsabilité du placier. Les emplacements sont attribués prioritairement aux personnes ayant réservé, puis, au fur et à mesure de l'arrivée des exposants et selon des critères d'accessibilité par le responsables du placement.

L'emplacement attribué devra être respecté **sans aucun débordement pour des raisons de sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours**.

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul exposant. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant.

La manifestation se déroulant en plein air, **aucun** remboursement ne sera accordé en cas d'intempérie.

**Article 5 :** La mise en place et le déballage s'effectuent **de 5h30 à 8h30**. Il est demandé de ne pas remballer avant **18h**, sauf autorisation du responsable du placement.

La place octroyée sera rendue nettoyée, sans dépôt de marchandises invendues.

Des sacs poubelles seront mis à disposition des exposants.

Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de la brocante **entre 8h30 et 18h00**

**Article 6 :** La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits illicites ou contrefaits est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. Les associations organisatrices se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

**Article 7 :** Les enfants exposants restent sous l'entière responsabilité de l'exposant inscrit.

**Article 8 :** Les chiens des exposants ou visiteurs doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer.

**Article 9 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.